

CINQUANTIEME SESSION ORDINAIRE

Affaire ROMBACH (No 2)

Jugement No 560

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF,

Vu la requête dirigée contre l'Organisation européenne des brevets (OEB), formée par le sieur Rombach, Martin George, le 22 décembre 1981;

Vu l'ordonnance, rendue le 13 avril 1982 par le Président du Tribunal, par laquelle la procédure a été suspendue jusqu'au 1er mars 1983;

Considérant que, par sa requête, le sieur Rombach invite le Tribunal de céans à ordonner au Président de l'Office européen des brevets, secrétariat de l'OEB, de le reclasser au grade B4;

Considérant que, par une lettre en date du 1er mars 1983 adressée au greffier du Tribunal, le requérant, ayant été promu, le 28 février 1983, au grade B4, a fait connaître son désir de retirer sa requête;

Considérant que, par une communication datée du 10 mars 1982 et adressée au greffier, l'Organisation a indiqué qu'elle n'avait pas d'objection au désistement;

Considérant qu'ainsi le désistement est pur et simple;

DECIDE :

Il est donné acte du désistement du sieur Rombach.

Ainsi jugé par M. André Grisel, Président, M. Jacques Ducoux Vice-président, et le très honorable Lord Devlin, P.C., Juge lesquels ont apposé leur signature au bas des présentes, ainsi que nous, Allan Gardner, Greffier du Tribunal.

Prononcé à Genève, en audience publique, le 30 mars 1983.

André Grisel
Jacques Ducoux
Devlin
A.B. Gardner